

2nd appel à candidatures OS 2023-2024 : Mission prospection et renforcement de partenariats Erasmus- Europe

Dans le cadre du **programme Erasmus+** l'université de Tours finance des missions pour soutenir le développement des partenariats d'échange Erasmus en Europe. Vous trouverez ci-dessous les modalités de cet appel à candidatures.

Conditions d'éligibilité	
Type de mobilité :	Mission prospection et renforcement de partenariats Erasmus
Période des activités :	Entre le 01 mars 2023 au plus tôt et le 31 août 2024 au plus tard
Public concerné :	Les enseignants de l'université de Tours. En priorité les enseignants ayant une responsabilité Erasmus.
Durée de la mobilité financée :	<ul style="list-style-type: none"> ➤ 2 jours de voyage pour se rendre dans le pays d'accueil ➤ De 2 à 5 jours d'activité dans le ou les établissements d'accueil
Activités concernées :	1) Négocier de nouveaux partenariats Erasmus. 2) Redynamiser les échanges actuellement peu actifs ou inactifs. 3) Elargir un accord existant (révision des flux à la hausse, ouvrir l'accès à une nouvelle formation).
Lieu des activités :	<u>Un établissement d'enseignement supérieur disposant d'une charte Erasmus et présent dans un des pays membres du programme Erasmus :</u> Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Islande, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Turquie.
Aides financières :	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Frais de voyage pris en charge via le marché voyage de l'université ➤ Forfait journalier (per diem) : https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000242360/ ➤ Voir la politique de voyage de l'établissement
Nombre de bourses :	8 missions
Critères de sélection :	La CORI sélectionnera les candidatures en fonction des critères suivants : -une priorité est accordée aux départements ne disposant pas d'assez de places pour répondre à la demande des étudiants, -une priorité est accordée aux départements disposant d'accords Erasmus fortement déséquilibrés (par exemple, une forte mobilité sortante et une faible mobilité entrante), -les enseignants assurant la fonction de responsable Erasmus sont prioritaires, -une priorité est accordée aux missions organisées dans un établissement qui n'a pas été visité par le département depuis 2014, -une priorité est accordée aux missions pour lesquelles l'établissement d'accueil a donné un accord de principe, -les missions organisées dans l'un des établissements partenaires du projet Neolaia seront prioritaires.

Présenter sa candidature

CANDIDATURE MISSION OS- DATE LIMITE : 01/12/2023

Le candidat prend contact avec le ou les établissements d'accueil et complète sa fiche de voeux Erasmus OS en ligne sur ce lien : [CLIQUER ICI](#)



MI-DECEMBRE 2023

Les membres de la CORI étudient et classent les candidatures en séance.



RESULTATS DES SELECTIONS : fin décembre 2023

La DRI communique les résultats des missions retenues aux candidats par email. Le candidat prend contact avec la DRI si la mission est prévue avant cette date.



RESERVATION DU VOYAGE ET REMBOURSEMENT DES FRAIS DE MISSION

La DRI invite le candidat à constituer son dossier de financement sur l'outil Mobility Online et à procéder à la réservation de son trajet et hébergement via le marché FCM Travel.

Contact :



Claire DURAND
Bureau Erasmus

Direction des Relations Internationales
60 rue du Plat d'Étain – Bâtiment A – Bureau 0270
Email : claire.durand@univ-tours.fr
Tél : 02 47 36 67 03

Protection des données : Toute information personnelle transmise lors de la candidature sera utilisée en accord avec le règlement n° 45/2001 du Parlement Européen et du Conseil pour la protection des individus en ce qui concerne le traitement des données personnelles par les institutions communautaires et sur la libre circulation de celles-ci. Ces données seront utilisées uniquement pour la contractualisation et le suivi par l'établissement d'origine, l'Agence Nationale et la Commission européenne, sans préjudice quant à la possibilité de transmission de ces données aux organismes chargés du contrôle et de l'audit en accord avec la législation communautaire (Cour des comptes européenne ou l'Office Européen de Lutte Anti-fraude).

Le participant peut, sur demande écrite, avoir droit d'accès et de modification de ses données personnelles. Il/elle adressera toute question concernant l'utilisation de ses données personnelles à l'établissement d'origine et/ou à l'Agence Nationale. Le participant peut porter plainte contre l'utilisation de ses données personnelles auprès de la CNIL en ce qui concerne l'utilisation de celles-ci par l'établissement d'envoi, l'Agence Nationale, ou auprès du CEPD en ce qui concerne l'utilisation de celles-ci par la Commission européenne.